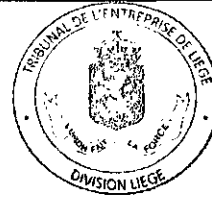


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23072096



23 MAI 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0770 292 539**

Nom

(en entier) : **DOMAINE BELLUM FAGETUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Aux Grands Champs, 47 à 4052 BEAUFAYS**

Objet de l'acte : NOMINATION - POUVOIRS

L'Assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2022 décide de nommer en tant qu'administrateur, avec effet au 23 juillet 2022, Monsieur Eric PREUD'HOMME.

Le mandat est non-rémunéré et à durée déterminée. Le mandat d'administrateur prendra fin le jour de l'assemblée générale approuvant les comptes de 2025, sous réserve de réélection.

L'Assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur, avec effet au 23 juillet 2022, Madame Audrey MOINEAU.

Le mandat est non-rémunéré et à durée déterminée. Le mandat d'administrateur prendra fin le jour de l'assemblée générale approuvant les comptes de 2025, sous réserve de réélection.

L'Assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur, avec effet au 23 juillet 2022, Monsieur Marc THEISEN.

Le mandat est non-rémunéré et à durée déterminée. Le mandat d'administrateur prendra fin le jour de l'assemblée générale approuvant les comptes de 2025, sous réserve de réélection.

L'Assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur, avec effet au 23 juillet 2022, Monsieur Bertrand MICHEL.

Le mandat est non-rémunéré et à durée déterminée. Le mandat d'administrateur prendra fin le jour de l'assemblée générale approuvant les comptes de 2025, sous réserve de réélection.

L'Assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2022 désigne comme mandataire spécial la SRL VJP Experts Comptables, représentée par l'un de ses administrateurs, ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, aux formalités relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'organe d'administration charge la SRL VJP Experts Comptables d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Anthony VERDIN
Mandataire
VJP Experts Comptables
Voie de l'Ardenne, 12
4053 EMBOURG

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).